Dimanche 1 Mars 1874 N. 18 QUATORZIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBÉRAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, 10 fr. 6 mois, 5 fr. 50 3 mois, 3 francs.
Pour l'Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION,
On est prié de s'adresser au bureau du JOURNAL, à Sion.
On peut aussi s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'Office de Publicité Rodolphe Mosse à Sion.

Sion, le 27 février 1874

Situation.

Le Département de Vaucluse ayant un député à nommer à l'assemblée de Versailles, les radicaux posent la candidature de Ledru-Rollin. Des membres influents du centre gauche, redoutant que la nomination de l'ancien chef du gouvernement de 1848 ne renouvelle l'effet de l'election de Barodet à Paris, ont tenté, mais en vain, une démarche anprès de Ledru-Rollin pour l'engager à refuser sa candidature ; il l'accepte au contraire, surtout, dit-il, en vue de défendre à la tribune le suffrage universel menacé par la réaction ; mais il déclare qu'on se tromperait, si on avait la pensée de voir en lui un champion de doctrines violentes ou dangereuses.

M. Lepetit, républicain modéré dont la candidature dans la Vienne est patronnée par M. Thiers a reçu de celui-ci une lettre d'encouragement rendue publique par le *Bien public*. Cette lettre a un peu troublé le monde officiel ; quelques amis du gouvernement vont même jusqu'à la dire séditieuse et attentatoire à la dignité de l'Assemblée.

« Si j'étais ministre de l'intérieur, disait l'un d'entre eux, le journal qui a publié cette lettre serait déjà supprimé. » On relève surtout à la charge de l'auteur les deux paragraphes suivants :

« Avec l'esprit qui règne dans les masses, en présence de trois partis monarchiques se disputant le trône, je regarde la monarchie comme impossible, et je ne vois de praticable qu'une République sage et équitable, réparatrice, et qui, n'étant le triomphe d'aucun des partis qui nous divisent, leur procure à tous la seule satisfaction qu'ils puissent honnêtement et décemment désirer, le triomphe de l'intérêt général sur les intérêts particuliers de dynastie, de classes ou de systèmes. Telle est ma conviction, qu'une expérience de trois années a rendue invincible.

Malheureusement, l'Assemblée nationale, divisée en deux portions exactement égales, ne parvient pas à faire l'acte de raison qui me semblerait nécessaire et, sans le vouloir, laisse le pays dans un état d'anxiété qui interrompt le travail, cause aux classes laborieuses des souffrances cruelles, retarde la réorganisation de la France, et compromet gravement sa considération en Europe. »

Il en est qui veulent voir dans ces quelques mots le délit d'excitation à la haine contre l'Assemblée nationale.

Après avoir souffert les paroles méprisantes de M. Rouher, le gouvernement aurait tort de se montrer si susceptible envers le langage si mesuré et si convenable de l'ancien président.

Le correspondant de Paris de la *Patrie* de Genève appelle la lettre de M. Thiers le glas de l'Assemblée de Versailles. C'est le *de profnndis* de l'ordre moral.

Le 24 février, anniversaire de la proclamation de la république en France, a passé complétement inaperçu ; on n'a signalé aucune manifestation publique à Paris ni en province.

Le marquis de Noailles, nouvel ambassadeur de France auprès du roi d'Italie, vient d'arriver à Paris. Sous peu de jours il se rendra à son poste, aujourd'hui le plus délicat pour la diplomatie française.

La composition du ministère Disraéli est généralement approuvé par la presse anglaise.

L'empereur Guillaume a adressé à Lord John Russel une lettre de remercîments pour avoir provoqué la réunion d'un meeting en faveur des mesures prises par le gouvernement allemand vis-à-vis de Rome.

Le projet de loi concernant le mariage civil vient d'être voté à une grande majorité par la Chambre des seigneurs de Prusse. La Chambre des députés après s'être mise d'accord sur la rédaction de cette loi avec la Chambre haute, s'est ajournée jusqu'après Pâques.

On connaît l'incident soulevé au Reichstag par la déclaration fort inattendue de l'évêque de Strasbourg, Mgr Rœss, relativement à la reconnaissance du traité de Francfort.

On écrit directement de Strasbourg à la *République française*, qu'il se signe une protestation énergique contre la conduite de l'évêque Ræss; protestation qui a été rédigée par l'un des catholiques les plus zélés et les plus influents de Strasbourg, et dont les signataires sont surtout recrutés dans le parti catholique ; déjà des manifestations hostiles n'ont pu être empêchées, même les vitres de l'évêché ont été brisées, et les paysans, dont l'irritation est grande, ont saccagé les vignes et les propriétés de l'évêque.

Le clergé strasbourgeois a adressé au député Teutsch une adresse munie de nombreuses signatures, dans laquelle il désavoue tout ce qui a été dit pour restreindre la portée des déclarations faites par M. Teutsch, dans la séance du reichstag du 18 février.

La cour suprême de l'Autriche vient de décider qu'un mariage béni par un curé vieux catholique, n'est pas valable au point de vue civil, l'état n'ayant pas encore reconnu le culte vieux-catholique. Des pétitions adressées aux chambres autrichiennes demandent que la position des vieux catholiques soit enfin réglée par une loi, que leur culte soit reconnu par l'Etat, et qu'une part proportionnelle des biens de l'église leur soit attribuée.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 19 février contient l'importante note que voici ;

« Une dépêche de Londres nous apprend que le *Times* d'hier, interprétant dans le sens d'une quadruple alliance les toasts impériaux prononcés dimanche au palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg, dit qu'il accepte cette alliance dans ce sens que l'Angleterre serait appelée à empêcher les gouvernements continentaux de vider leurs différends par la guerre, mais que toute autre interprétation et notamment une interprétation hostile au peuple français, serait contraire aux principes de l'Angleterre.

Nous adhérons en entier à la pensée exprimée par le *Times*. Nous disons *la pensée*, car l'expression nous paraît obscurcie par le laconisme télégraphique. — Il est évident que l'entente des quatre grands monarques dans le sens commun de maintenir la paix ne saurait impliquer de menaces pour personne. La France s'y est solennellement associée par la bouche des deux présidents auxquels elle a successivement confié le gouvernement du pays et par les déclarations réitérées de leurs ministres. Les paroles de S. M. l'empereur : *Que la paix est désirée par tous et indispensable à tous*, expriment donc une vérité unanime qui rend superflues les réserves du *Times*.

« Quant à empêcher les gouvernements de vider leurs différends par la guerre, l'accord pacifique constaté par le toast impérial nous semble résumer cette même pensée ; c'est le meilleur moyen de prévenir le recours à la force des armes. Lorsque ce sentiment est général, lorsqu'il est partagé par les peuples, aussi bien que par leurs gouvernements, on peut tenir la guerre pour empêchée. La meilleure sanction de la paix, c'est le désir et le besoin universel de la conserver. »

Canton du Valais.

Bas-Valais, février 1874.

Le vote du Grand-Conseil du 11 courant est remarquable à plus d'un point de vue et l'on peut y puiser plus d'un enseignement.

Il s'agit de la vente de notre chemin de fer, c'est-à-dire du principal agent de prospérité pour notre pays. Oui nous disons du principal agent, parce que c'est de son développement et de son achèvement que devront dépendre l'extension de nos relations internationales, l'amélioration de notre agriculture, l'exploitation de toutes les richesses renfermées dans nos montagnes et l'utilisation par l'industrie, des admirables cours d'eau de nos nombreuses et profondes vallées.

A la veille de l'enchère définitive du 1 mars

c'est-à dire à la veille d'un *événement*, car cette enchère par ses conséquences en a les proportions, le Grand-Conseil convoqué ne sait pas de quoi il s'agit. On ne dit rien aux députés dans les offices de convocation. Est-ce ainsi que le Conseil d'Etat devait procéder ? Non. Pourquoi le mystère quand il faut de la publicité ? Pourquoi le silence quand il faut de la discussion ? Pourquoi les ténèbres quand il faut de la lumière?

Voilà quant aux députés. Mais le Conseil d'Etat lui-même qu'a-t-il fait ; comment s'est-il préparé ; que va-t-il demander ; que proposera-t-il à l'assemblée ? Son message est reproduit dans ce moment par nos journaux, chacun pourra le juger ; mais aura-t-on jamais lu un document aussi pétri d'hésitation, de tatonnements, d'incertitude, d'arrière-pensées, de frayeurs, d'exagérations!! Rien de positif, rien de franc, rien de carré, rien de logique. Ce message du Conseil d'Etat est un des plus beaux monuments qui aient jamais été élevés à l'ambiguité et au tortillage.

A-t-on jamais pu et pourra-t-on jamais savoir ce que voulait le Conseil d'Etat ? Est-ce l'achat par l'Etat ; mais alors pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de défendre cette opinion au lieu de se laisser applatir avec une résignation jésuitique par la majorité de la commission.

Le Conseil d'Etat voulait-il la participation de l'Etat du Valais dans cet achat, pour un 10me ou un 12me? Que n'a-t-il alors cherché à faire prévaloir cette idée ? Son silence incompréhensible a fait que cette combinaison a été écartée par une majorité approchant de l'unanimité, et que le retrait de tous pouvoirs de négocier doit être envisagé comme un vote de défiance auquel dans tous les autres cantons, un Conseil d'Etat se montrerait plus sensible qu'en Valais.

Enfin le Conseil d'Etat voulait-il que le Valais restât complètement étranger à l'enchère du 4 mars ? Il est probable que telle n'était pas sa manière de voir, à en juger par son désappointement et sa déconvenue après la votation.

De tout ce qui précède, nous sommes autorisés à dire quant à la forme :

Que le Conseil d'Etat s'est endormi sur cette question; qu'il n'a ni utilisé le temps parcouru dès la session de novembre, ni suivi les instructions qu'il a reçues antérieurement du Grand-Conseil ;

Qu'il n'a n'y étudié ni muri la question de manière à pouvoir la présenter au Grand-Conseil sous une forme claire et lucide, en dégageant les trois hypothèses les unes des autres et en faisant ressortir les probabilités avantageuses de chacune d'elles isolément ;

Que par défaut de procéder de cette manière, le Conseil d'Etat n'a pas été à même d'éclairer le Grand-Conseil ni sur la portée financière ni sur la portée d'économie publique de telle ou telle décision à prendre ;

Que par faute d'être avisés à temps voulu de l'objet de la convocation, les députés n'ont pu ni étudier la question, ni examiner le message et que l'ignorance dans laquelle on les a tenus, *peut-être à dessein*, jusqu'au dernier moment, ne peut pas se justifier en face d'une question d'une gravité si énorme pour le Valais.

Que contrairement aux règles parlementaires ainsi qu'aux obligations qui incombent à un pouvoir exécutif, le Conseil d'Etat n'a pris aucune part à la discussion, n'a rien fait ni rien dit pour éclairer les députés, et a laissé son message crouler dans une déconfiture pitoyable.

Quant au fond :

Que tous les gouvernements se préoccupent de l'influence toujours croissante des chemins de fer sur la fortune, la prospérité et l'avenir des pays; que les compagnies deviennent par le fait, des puissances qui se dressent en face des gouvernements et qu'il n'est pas bon pour ceux-ci d'être complètement désarmés ;

Que la circonstance était favorable pour le Valais de se ménager un grand mot à dire dans les affaires futures de notre ligne, et qu'il n'eût tenu qu'à une allure plus digne et plus énergique de notre Conseil d'Etat de se faire une majorité dans ce sens si telle était son désir ;

Que les conditions financières de l'entreprise n'auraient pas dû être jugées à travers l'épouvantail de nos désastres passés, mais en vue de l'avenir. Là évidemment il a manqué un travail réfléchi et consciencieux du Conseil d'Etat pour amortir les douches d'eau froide déversées sur l'assemblée par la majorité de la commission.

Plaie d'argent n'est pas mortelle et malgré les millions perdus, le pays ne peut il pas et ne doit-il pas renaître de ses cendres? Mais au lieu de remonter le moral du Grand-Conseil et de lui communiquer cette confiance et cette *foi* dont on sait si bien se targuer dans l'occasion, le Conseil d'Etat n'a su faire qu'une piteuse contenance lorsque le rapporteur et certain orateur de la commission insinuèrent qu'on ne pouvait lui accorder de nouveaux millions parce que fatalement ils prendraient le même chemin que les premiers.

Ce n'est certes pas flatteur, mais voilà où en est réduit un gouvernement de parti. Il est facile d'attraper des emplois en exploitant la religion, mais il est difficile d'obtenir des millions d'un pays qui a été si indignement trompé. Il est facile d'éreinter une opposition loyale ou bien d'écraser sous la haine la plus implacable des hommes qui n'ont commis d'autre crime que de prêcher la conciliation ; mais quand les intérets du pays sont en jeu, ce gouvernement de parti ne sait plus à quel saint se rendre et n'a meme plus de parti !

Le mal est donc consommé et adieu pour toujours à notre ligne d'Italie. Le Valais doit savoir aujourd'hui qu'il est réduit à l'impuissance. A un gouvernement dilapidateur a succédé un gouvernement *sauveur* qui a trouvé le moyen de perdre notre concession de chemin de fer quand il suffisait pour la conserver d'une demande faite *en temps voulu* au Conseil fédéral.

Serait-il importun de demander à nos conseillers d'Etat s'ils ont bien ôt fini de sauver ce pauvre Valais ?

On lit dans le *National suisse* :

On a beaucoup remarqué ici deux lettres valaisannes publiées dimanche et hier par la *Patrie* de Genève, et émanant d'une personne qui se dit appartenir au parti libéral cantonal et paraît avoir exercé des fonctions élevées dans le domaine législatif. On ne pourrait donc contester que ce correspondant ne soit au courant des hommes et des choses du Valais. Il s'étonne du tolle significatif de la presse suisse, soulevé par les démarches du Conseil d'Etat à propos des enchères de la ligne d'Italie ; il s'indigne presque de l'attitude sévère mais légale du Conseil fédéral et il revendique hautement au nom de l'honneur du canton et de la génération future le droit et le devoir de l'Etat valaisan d'acquérir le chemin de fer qui sillonne la plaine du Rhône. L'auteur des lettres en question ne craint pas, il est vrai, de faire la part des causes qui ont produit depuis quelques années les désastres que vous savez, et il n'hésite également pas à les imputer tant aux complaisances indues de quelques libéraux qu'à celles non moins étourdies et coupables d'Allet et consorts vis-à-vis de Lavalette.

Certes, on ne demanderait pas mieux que l'Etat valaisan puisse se charger lui-même de l'achèvement et de l'exploitation de son chemin de fer, et prouver en même temps qu'il a décidément abandonné la funeste voie du passé, afin de couper court aux tristes suppositions dont il est incessamment l'objet. Mais quand les finances administratives sont dans un tel désarroi, quand la Banque cantonale est sous le poids d'une banqueroute, est-il raisonnable d'y semer et d'agir comme si l'on avait à la porte les capitaux nécessaires ? Il est très avéré que le gouvernement français n'accordera aucune subvention pour le percement du Simplon tant que la ligne d'Italie n'aura pas passé entre des mains sûres et capables de mener à bonne fin l'entreprise ? Or, ce n'est pas sur l'Etat du Valais qu'il compte, ce dernier eût-il décidément rompu avec l'ancienne Compagnie et son représentant Lavalette. Ce sont de dures vérités : on ne rachète pas en un jour et par des intentions toutes neuves et bonnes des fautes qui ont amené un Etat à perdre son crédit et à compromettre plus ou moins son honneur.

Je tenais à montrer à vos lecteurs de quelles illusions on se berce en Valais, même chez des libéraux, paraît-il. Puissent-elles se dissiper à temps ; puissent les hommes d'Etat valaisans et leurs partisans reconnaître enfin que le canton est radicalement impuissant à faire quelque chose qui vaille à propos du chemin de fer et surtout cesser de tenir ce langage effronté aux fins de faire croire que les enchérisseurs actuellement agréés par le Conseil fédéral cachent un arrière-dessein, celui de manquer tôt ou tard aux principales conditions relatives au percement du Simplon, et stipulées dans la concession et le cahier des charges. Ces assertions sont trop calculées pour n'être point facilement percées à jour.

Un correspondant valaisan du *Bund* lui signale le trait de « justice villageoise » suivant, qui a fait le tour de tous les journaux de la Suisse allemande: Dans la commune de G., au-dessus de la Dala, un citoyen avait vendu des poules à sa voisine. Le paiement en avait été fixé à terme par les puissances contractantes ; mais rien n'avait été écrit. On ne parle en général que des mauvais payeurs, mais il y a aussi de mauvaises payeuses, surtout en fait de commerce de poules et notamment quand celles-ci tardent de pondre. Bref la dite acquéreuse n'ayant pas payé à l'époque fixée, le vendeur à qui il répugnait d'intenter à sa voisine une action volatile, prit le plus court chemin, s'empara des poules et les emporta sans l'autorisation de l'adverse partie. La-dessus, cris et lamentations et dénonciation du « voleur » au conseil municipal. Celui-ci, pénétré de l'étendue de sa compétence et envisageant le cas comme du ressort de sa juridiction, gracia le délinquant d'une distribution de verges. Chaque membre du conseil, devait dans le sens de la plénitude d ses fonctions exécutives, administrer trois coups de verges au pauvre T..... Le juge de paix et le président, usant du droit de

grâce, firent abandon au patient des six coups qu'ils leur appartenait de donner ; mais les autres membres laissèrent libre cours à la justice et distribuèrent à tour de rôle trois coups sur la partie du corps la plus innocente du délit. Le malheureux avait en vain recouru en grâce et subsidiairement sollicité une commutation de peine; la justice inexorable dut suivre son cours.

Ainsi raconte le fait un bourgeois de l'endroit.

En application de l'ordonnance du Conseil fédéral, du 9 janvier dernier, la Direction des Postes du 2d arrondissement, a fixé comme suit pour le bureau des postes de Sion, l'ouverture de son guichet au public, les dimanches et les jours fériés.

Le matin de 9 à 11 heures.
Le soir de 1 à 3 „

Ce nouvel horaire entre en vigueur dès le 1 mars prochain inclusivement.

Le Chef du bureau
REY.

Nous recevons un peu tard la correspondance suivante qus nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Martigny, 20 février 1874.

Un Carnaval Montheysan.

Le dimanche 15 février courant, a été une véritable fête pour la population de Martigny.

Accomplissant la promesse qu'ils nous avaient faite, nos amis de Monthey ont bien voulu venir passer au milieu de nous une journee de leur carnaval et nous égayer par la représentation du ballet des *Quatre-Saisons*.

Arrivés à Martigny par le train de midi, les figurants prirent quelques instants pour se remettre de leur course et s'organiser. A une heure le cortège se mit en route et parcourut les principales rues au son d'une excellente musique.

Les traditionnels anciens suisses, la hallebarde sur l'épaule, ouvraient la marche. Venait ensuite le corps de musique magnifiquement costumé pour la circonstance, puis les groupes des différentes saisons. Les figurants de chaque saison revêtus de costumes aux mêmes couleurs, bleu le printemps, jaune l'été, vert l'automne et gris l'hiver, portaient les instruments d'agriculture employés aux diverses saisons de l'année.

Parmi ces saisons, celle qui intéressait le plus les spectateurs était sans contredit l'automne. Outre la *bosse* des vendanges traînée par quatre chevaux blancs, on voyait le bon Silène à la mine réjouie, monté sur son pacifique baudet et tenant une coupe dont les fréquents baisers le maintenaient dans une douce ivresse.

Le groupe de l'hiver, à la tête duquel marchait un vénérable vieillard à barbe blanche, enveloppé d'une chaude et ample pelisse, fit aussi sensation.

Lorsque le cortège fut revenu sur la grande place, commença la représentation des Quatre-Saisons. Cette représentation consistait dans des danses, dans lesquelles étaient reproduits par des pantomimes les divers travaux de la campagne.

Après que chaque corps de ballet eut fait ses figures, eut lieu un chœur général de danse qui termina la représentation.

La partie chorégraphique de cette intéressante récréation est due à l'initiative et à la direction de M. Donnet. Ces danses simples et gracieuses font honneur au bon goût de celui qui les a organisées. Quant à la musique qui n'a cessé pendant toute la représentation d'animer la scène par ses airs variés, chacun sait que la Société l'*Harmonie* de Monthey est dirigée par M. Pottier, lutteur infatigable, qui malgré les vicissitudes et les défaillances inhérentes à ces sortes d'institutions, a toujours soutenu cette société et en est devenu pour ainsi dire le père.

Quelques hommes de cœur et d'action comme MM. Donnet et Pottier, en groupant autour d'eux les diverses aptitudes et en les faisant valoir, suffisent pour donner du relief à une localité.

Honneur donc à ces citoyens ainsi qu'à ceux qui les secondent.

Après la représentation qui eut lieu à Martigny-Ville, le cortège se rendit au Bourg et répéta les mêmes exercices.

Nous devons en terminant rendre hommage au but que se propose la jeunesse de Monthey par ces représentations. Non seulement le but est de récréer les populations par des scènes gracieuses et amusantes, mais de venir en aide aux malheureux. Au milieu de ces chants et de ces danses l'indigent n'est pas oublié. Pendant que les ballets s'exécutaient on faisait des quêtes incessantes parmi la foule des spectateurs, et le soir venu la somme de fr. 158. 93 fut versée entre les mains des administrations municipales des deux localités pour être distribuée aux pauvres.

Que nos amis de Monthey reçoivent donc nos plus sincères remercîments pour la charmante journée qu'ils nous ont fait passer, journée trop courte, mais dont le souvenir se conservera longtemps.

Des citoyens de Martigny.

Société sédunoise d'agriculture.

Grâce à l'obligeance de M. le Chef du Département de l'Intérieur, un exemplaire des rapports de MM. P.-M. de Riedmatten et Métral, sur l'exposition de Vienne, sera délivré gratuitement à chacun des membres de la société.

Ces rapports sont déposés chez M. de Nucé, caissier de la société.

CONFEDERATION SUISSE.

Le comité suisse et international du Simplon a déclaré qu'il renonçait à se porter enchérisseur à la vente de la ligne d'Italie. Il ne reste plus ainsi que le groupe composé de la Compagnie de la Suisse occidentale et de la Société financière vaudoise.

NOUVELLES DES CANTONS.

SOLEURE. — Samedi ont eu lieu les examens qui devaient terminer le cours d'agriculture donné à Soleure. Malgré la courte durée de l'enseignement, les résultats obtenus ont été très satisfaisants, grâce à la discipline toute militaire à laquelle étaient soumis les élèves qui n'ont ainsi rien perdu de leur temps. Les parents sont très contents et demandent que de nouveaux cours soient donnés.

VAUD. — Aujourd'hui, dimanche 1er mars, le peuple vaudois procèdera au renouvellement de son Grand-Conseil. Des réunions préparatoires nombreuses ont eu lieu pour cela à Lausanne et dans les différents districts.

LUCERNE.—Le *Vaterland* publie un bref du pape au comité et aux membres du Pius-Verein suisse. Le pape déclare que, tôt ou tard, la reine des anges précipitera dans l'abîme les légions infernales qui se déchainent contre l'Eglise.

GRISONS. — Il est mort à Coire un vieux soldat de Napoléon Ier. Il avait fait la campagne de 1812. Deux autres vétérans semblables, vivent encore à Praden, l'un est âgé de 91 ans et l'autre de 94.

FAITS DIVERS.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société vaudoise de consommation a eu lieu samedi 21 février dernier. Les comptes tels qu'ils étaient présentés par l'administration bouclant par un bénéfice net de 11,009 fr. 41 c.

Il résulte du compte des opérations que la boucherie est celle des branches de la Société qui a le mieux marché et la charcuterie celle qui présente les résultats les moins satisfaisants. Il a été abattu 212 grosses bêtes, 474 veaux, 528 moutons, lesquels ont fourni aux débit 243,621 livres de viande et graisse et produit un bénéfice de 7894 fr. 71 c., tandis qu'à la charcuterie, où l'on a acheté 28 porcs et vendu 5719 livres de viande et de graisse, le bénéfice n'a été que de 47 fr. 88 c. Le résultat avantageux obtenu à la boucherie est dû, nous a-t-on dit, non au prix où l'administration a été obligée de mettre la viande, quoiqu'il ait toujours été égal et inférieur, pour certaines catégories de viande, à celui des bouchers de la ville et que l'on ait fait un déficit assez fort au mois d'août, mais à la quantité et à la qualité des pratiques, aux achats heureux, à l'ordre et à l'économie qui règnent dans l'établissement.

La boulangerie a vendu 233,773 livres de pain et une quantité assez considérable de farine et de petits pains; elle a réalisé un bénefice de 1315 fr. 35 c. seulement, et ainsi, en maintenant le pain à un prix convenable pour tout le monde, a répondu au but de la Société. Mais c'est la cuisine qui, selon nous, est restée le mieux et le plus dans l'esprit de bienfaisance que la Société se propose, à savoir de livrer des aliments sains et à bon marché à la classe ouvrière de la ville ; car, en livrant 239,177 rations de café, pain, fromage, soupe, bouillon, légume, viande, elle n'a réalisé que le chiffre insignifiant de 396 fr. et quelques centimes pour bénéfice sur toute l'année. L'Avoir net de la Société s'élève à 26,755 fr. 41 c.; le mouvement des affaires a été de 631,304 fr. 62 c., ce qui fait 52,608 fr. 68 c. par mois et 1753 fr. 62 c. par jour. (*Estafette.*)

Un jeune homme, Français d'origine, nommé *Hénon*, a été arrêté dimanche à Genève sous la double et grave prévention de tentative d'empoisonnement et de vol. Cet individu prenait pension chez une dame A..., demeurant aux Pâquis. Quelques difficultés étant survenues entre H... et la famille A.... il fut invité à se chercher une autre pension. C'est à la suite de cette injonction que, pour se venger, il jeta dimanche dans le vase contenant la soupe destinée au prochain repas, une poignée d'une substance nommée *vert de Schweinfurt*, poison des plus violents comme on sait. Heureusement que Mme A... vit le geste de H... et qu'elle porta immédiatement plainte à la police contre son pensionnaire, sur le compte duquel elle conçut aussitôt les plus fâcheux soupçons. H... nie le crime dont on l'accuse.

ANNONCES.

Spécialité de chemises sur mesure

Dépôt de la maison
Grossmann et Mayer à Cherbourg

S'adresser chez M. Joseph Martinet, à Monthey.
(M 148 E) 10—1

Société sédunoise d'agriculture.

Les membres de la Société d'agriculture de Sion sont informés que les inscriptions des exposants pour le CONCOURS D'ARBORICULTURE de l'année courante doivent être consignées jusqu'au 31 mars courant, chez M. Emm. Barberini, secrétaire de la section d'arboriculture, ou chez M. Gustave de Nucé, caissier de la Société.

Les inspections de la commission d'expertise commenceront dès la clôture des inscriptions, et se feront à différentes époques de l'année.

Les exposants seront informés du jour de chaque inspection.

Sion, le 1er mars 1874.

Le Comité de la section d'arboriculture.

(M. 149 E) 2—1

Les actionnaires de la Société des glaces du Trient sont convoqués, en assemblée générale, pour le 15 mars courant, à l'hôtel du Cygne à Martigny. /M 150 E/ 2—1

On demande

Pour une ferme du Bas-Valais un domestique sachant soigner bétail et chevaux et connaissant les travaux de campagne. Inutile de se présenter sans de bonnes références. Entrée le 25 mars prochain. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (M 151 E) 2—1

Modes, Saison d'été

Mme BOURGEOIS-BOLLENS, de Genève, a l'honneur d'annoncer aux dames de sa clientèle qu'elle arrivera jeudi 5 mars, hôtel du Lion d'Or, avec un beau choix de chapeaux d'été ronds et coupés, formes variées, de tous les prix ; choix de voilettes, plumes et fleurs. — Prix modérés.
M 152 E 2—1

CABINET DE LECTURE
de la Librairie A. GALERINI à Sion

Abonnement pour une année fr. 12

Ce cabinet déjà riche de 2000 volumes environ s'accroît tous les jours d'ouvrages nouveaux de science de littérature, voyages etc. etc. etc.

Pour les abonnés hors de ville, les frais de port sont à leur charge, mais on envoie toujours 5 à 6 volumes a la fois.

Le catalogue N° I. est à la disposition du public au prix de 50 cent. (M.134 E) d6—4

La Réglisse Sanguinéde guérit

Les rhumes, gastrites, crampes et faiblesses d'estomac. Quand on en mange après les repas on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Au dépôt principal, chez LECLERC frères, à Genève, et chez MM. de QUAY pharmacien à Sion ; RAVEAU, négt à Saxon et MORAND, Pharmacien à Martigny. (M.121.E) 12-6d

A vendre pour fin mars

Un fourneau de cuisine pour hôtel : longueur 1 mètre 70, largeur, 1 mètre, avec bouilleur, deux fours et deux étuves.

S'adresser à M. Chappuis, à Sion, qui indiquera [M 144 E 2—2

L'EXPÉDITION DES ANNONCES

Pour tous les journaux

se trouve

Place d'Armes, maison Aymon, au 3me

à l'Office de Publicité

RODOLPHE MOSSE

SION.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES
DIPLOME D'HONNEUR

Médaille d'or et grande médaille d'or 1872. Médaille de progrès, (equivalant à la grande médaille d'or), **à l'Exposition universelle de Vienne 1873.**

LES SEULES SUR SOCLE BATI ISOLATEUR

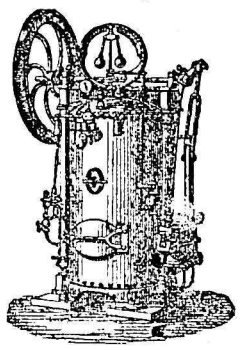

Chaudières inexplosibles.
Nétoyage facile.
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

portatives, fixes et locomobiles de 1 à 20 chevaux Supérieures par leur construction elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées prêtes à fonctionner : brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture. (M 8 D]

J. HERMANN LACHAPELLE
144, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, A PARIS
12d—6

DÉPURATIF DU SANG

Sirop de Salsepareille composé
Prix du flacon fr. 3. 50

Eau dentifrice de Lausanne
Fr. 1. 80 le flacon
Chez Messieurs BONVIN & KŒBEL à SION.
M 276 D] d4—3

L'EPILEPSIE
(le haut mal)
est guérie par le médecin spécial pour l'épilepsie
Dr O. KILLISCH, à Berlin,
45, Louisenstrasse.
Plus de 100 guérisons totales.
Traitement par correspondance.
M. 697 D. 32—4

A vendre.

Des arbres fruitiers, plein vent, poiriers et pommiers.

S'adresser à M. Wuilloud, père, à Sion.
(M 122 E) 3—3

Eau Dentifrice Anathérine
du Dr J. G. Popp,

remède efficace contre les mauvaises odeurs de la bouche, provenant du tabac, de dents artificielles ou creuses. Indispensable contre les maux de dents rhumatismaux, les gencives malades ou saignant facilement, dans le ramollissement et l'épuisement de la gencive, résultant surtout, dans l'âge avancé, des brusques variations de la température.

Prix : 2 fr. 50 c. et 4 fr. le flacon.

Poudre dentifrice Végétale
du Dr J. G. Popp

Nettoie parfaitement les dents, leur enlève ce tartre si désagréable et rend à l'émail toute sa blancheur et sa délicatesse.

La pâte dentifrice anathérine

du Dr J. G. Popp, dentiste de la cour I. R., à Vienne, Stadt, Gognergasse, 2. — Cette préparation entretient la fraîcheur et la pureté de la respiration, donne en outre aux dents une blancheur brillante, empêche leur destruction et fortifie les gencives.

Plomb dentifrice du Dr J. G. Popp

Ce *plomb dentifrice* est composé de la poudre et du liquide qu'on emploie pour remplir les dents creuses et cariées. Il leur rend la forme primitive, en empêchant les progrès de la carie, ainsi que l'agglomération des restes de nourriture, de la salive et d'autres liquides, causant le ramollissement des eaux dentaires jusqu'au nerf alvéolaire (cause des maux de dents.) (M. 3. D.)

Se trouve à Sion : Pharmacie MULLER, rue de Lausanne. 38—7

Grand établissement hydrothérapique
DES BAINS DE L'ARVE
Maison de santé, de convalescence et de repos.
PLAINPALAIS, GENÈVE (SUISSE)

Propriétaire et directrice : Mme RENARD, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement, élève de la faculté de médecine et des hôpitaux de Paris. — Traitement des maladies des dames, par Mme Renard, dont les succès sont constants depuis 1843. Les consultations de Mme Renard ont lieu tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 8 heures du soir. Un pavillon séparé est réservé aux dames enceintes. — Piano, bibliothèque, journaux, bateaux pour la promenade, chambres meublées avec pension, (M. 23 D) 12—4